

# Emploi, logement et mobilité résidentielle

Laurent Gobillon\*

---

Les migrations sont souvent perçues comme un moyen, pour les actifs, de bénéficier d'opportunités d'emploi sur des marchés locaux du travail situés le plus souvent loin de leur domicile initial. Toutefois, l'emploi n'est pas le seul facteur à influencer la décision de migrer, en particulier dans le cas de migrations de courte distance. Des raisons liées au logement, les événements marquants du cycle de vie, ou des éléments du cadre de vie (environnement physique et relationnel) peuvent également avoir un impact sur la mobilité résidentielle. L'effet de ces facteurs diffère selon la distance séparant lieu de départ et lieu de destination. Il convient donc de distinguer les déplacements sur courte distance (déménagements intra-communaux) de ceux sur plus longues distances (migrations inter-communales et *a fortiori* inter-départementales).

Les raisons liées au logement l'emportent dans le cas des distances les plus courtes, les raisons professionnelles, dans celui des plus longues. En ce qui concerne les migrations inter-communales, alors que le logement constitue une motivation importante indépendamment de l'âge, les raisons professionnelles sont peu invoquées par les plus de 45 ans, âge au-delà duquel le cadre de vie s'affirme comme motif prépondérant.

Pour les chefs de ménage, être propriétaire ou locataire d'un logement public (plutôt que locataire d'un logement privé), être d'origine étrangère, sont autant de facteurs allant de pair avec une mobilité inter-communale plus faible, alors qu'un niveau élevé de formation ou le fait de se sentir financièrement à l'aise favorisent les migrations inter-communales.

En revanche, le niveau de diplôme, le pays d'origine ou les ressources n'ont pas d'effet sur la mobilité résidentielle de courte distance, alors que le statut d'occupation du logement exerce encore son influence sur ce type de déménagement. Enfin, mobilité professionnelle et mobilité résidentielle inter-communale vont de pair. L'interaction entre ces deux processus s'expliquerait, en grande partie, par le souci de minimiser les déplacements entre lieu de résidence et lieu de travail.

---

\* Laurent Gobillon est chercheur au Crest, Insee.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Depuis l'après-guerre, on assiste à une polarisation des activités sur le territoire. Les entreprises se regroupent localement pour bénéficier d'une meilleure diffusion de l'information et partager des coûts en infrastructure. La récession a frappé de façon inégale les différents secteurs productifs. Les inégalités régionales, en termes d'opportunités d'emploi, se sont donc accrues. Ces inégalités peuvent être source de mobilité de la main-d'œuvre : les travailleurs tendraient à migrer vers les sites offrant de meilleures opportunités d'emploi. Ils réagiraient aux différentiels de salaires entre leur région de départ et le reste du territoire (dans le cas de la Grande-Bretagne : Pissarides et Wadsworth, 1989 ; Hughes et McCormik, 1994). Cependant, les différences de caractéristiques entre marchés locaux de l'emploi ne sont pas les seules causes de migrations. Les ménages peuvent aussi être attirés par les sites présentant des dotations en biens locaux spécifiques tels que les facteurs climatiques (Graves, 1980), répondant mieux à leurs attentes. Ils peuvent également vouloir bénéficier d'opportunités en matière de logement sur un autre site, en particulier s'ils souhaitent ajuster leur niveau de capital logement lors de modifications de la structure du ménage (décès, naissance, installation en ménage ou départ d'enfants du domicile parental). On s'attend toutefois, pour ce type d'ajustement, à des déménagements de courte distance. Certaines raisons de migrer peuvent ainsi prendre le pas sur les motivations liées à l'emploi. Dans quelle proportion joue chacune d'entre elles ? Dépendent-elles de la distance séparant ancien et nouveau domicile ? En fait, tant les bénéfices que les coûts liés à une migration diffèrent selon les travailleurs. Certaines sous-populations sont donc moins mobiles que d'autres. Comment les caractéristiques des actifs (âge, statut par rapport au logement, niveau de formation, chômage) influencent-elles la propension à déménager ? Leur effet dépend-t-il des distances parcourues ?

Les réponses à ces questions s'appuient sur le *Panel européen des ménages* (1994-1996) (cf. encadré 1). Ce panel a la particularité de suivre les individus s'ils changent de domicile. Il contient, en outre, pour les individus mobiles, des informations sur le motif de leur déménagement. Il permet ainsi une analyse *ex post* des motivations à effectuer un déménagement intra-communal, une migration inter-communale et une migration inter-départementale. Il rend donc possible l'étude du lien entre distance et motivations données *ex post* à changer de résidence. Ce lien n'avait pas été examiné jusqu'à

présent pour la France (1). On examine aussi l'impact des facteurs socio-démographiques, d'emploi, de logement et de revenus sur la mobilité résidentielle. La richesse des données utilisées permet en effet de ne pas limiter l'analyse aux interactions entre migrations et marché du travail comme le font la plupart des études françaises (2). Enfin, les renseignements biographiques présents dans le panel rendent possible l'analyse simultanée de la mobilité résidentielle et de la mobilité professionnelle. Les études empiriques françaises ont rarement recours à la modélisation conjointe de ces deux types de mobilité (3).

## Les déterminants de la décision de migration : un *survey*

On présente maintenant un *survey* des facteurs pouvant influencer la décision de migration. Ce développement s'appuie notamment sur des articles anglo-saxons qui ont étudié empiriquement l'effet des facteurs liés au logement sur la mobilité résidentielle et ne se sont pas limités à l'analyse du lien entre migration et emploi comme la plupart des articles français.

### La décision de migrer est plus fréquente en début de cycle de vie

D'après Sjaastad (1962), une migration peut être perçue comme un investissement en capital humain réalisé par un individu dans le cas d'un bilan positif entre avantages et coûts anticipés. Dans cette perspective, Puig (1981b) identifie les principales motivations à migrer au cours du cycle de vie. Il considère des individus averses au risque dont la décision de migration est le résultat d'un arbitrage entre des anticipations sur le niveau des ressources et des préférences de localisation. Les écarts potentiels de ressources

1. En effet, Lacroix (1995) s'est intéressé aux motivations des déménagements des primo-acquéreurs sans différencier les changements de résidence selon la distance séparant ancien et nouveau site de résidence. Il en est de même pour Dubujet (1999) qui a analysé les principales raisons de déménagement données par les ménages de 35 à 49 ans. Bessy (1998), quant à elle, s'est intéressée à un échantillon de raisons ayant motivé les migrations inter-communales des jeunes ayant quitté leurs parents.

2. Cf. par exemple Courgeau (1993) ; Courgeau et Meron (1995) ; Courgeau, Lelièvre et Wolber (1998).

3. La seule étude sur données françaises modélisant simultanément mobilité résidentielle et mobilité de d'emploi est celle de Dufour-Kippelen (2000). L'auteur se focalise sur l'accès au premier CDI des jeunes et leur départ du domicile parental.

## EXPLOITATION DU PANEL EUROPÉEN DES MÉNAGES

### Une base de données adaptée à l'étude des migrations

Le *Panel européen des ménages*, diffusé par l'Insee, contient des données sur environ 7 300 ménages français interrogés entre 1994 et 1996, lors de trois enquêtes successives réalisées approximativement chaque mois d'octobre (1). Les dossiers des individus sont transférés vers le centre d'enquête le plus proche de leur nouveau logement s'ils migrent au cours de la période séparant deux enquêtes. Ils sont donc suivis en cas de changement de localisation résidentielle. Ainsi, le *Panel européen des ménages* permet l'analyse des comportements individuels de migration sur une période courte (deux ans) contrairement aux recensements, espacés de sept à neuf ans.

Enfin, le *Panel européen des ménages* fournit des éléments de biographie et des renseignements sur les revenus, les activités professionnelles actuelles et passées, la recherche d'emploi, la formation, les relations et responsabilités sociales, la santé, le logement. Ces informations de nature très diverse balaient de façon très complète le champ des facteurs pouvant avoir une influence sur la décision de migration.

### Le ménage comme unité d'observation

Pour qu'il existe une possibilité d'interaction entre mobilité géographique et mobilité de l'emploi, on ne retient que la population active à la date de la première enquête, c'est-à-dire les personnes exerçant une activité professionnelle et les chômeurs (2). En outre, pour éviter la période de transition entre études et emploi, on se restreint aux individus âgés de plus de 25 ans à cette même date. On se limite à la France métropolitaine (en excluant les résidents en Corse et les migrants ayant cette destination – d'ailleurs très peu nombreux (3)). Enfin, on supprime de l'échantillon certains individus qui disparaissent du panel entre les première et troisième dates d'enquête : il s'agit de personnes qui, au cours de cette période, sont décédées, ont émigré vers un pays étranger, ont disparu, sont devenues SDF ou n'ont pas laissé de nouvelle adresse connue. On n'a pas pris en compte les individus apparaissant pour la première fois dans le *Panel européen des ménages* en 1995 ou en 1996 du fait de l'absence d'information à leur sujet pour l'année 1994. Enfin, pour faciliter les interprétations, on ne s'intéresse qu'aux ménages ne comportant qu'une famille et au plus deux générations (parents et enfants). On adopte pour unité d'observation le ménage plutôt que l'individu, et l'on ne conserve que les personnes de référence au sens de l'Insee, que l'on désigne dans cet article sous le nom de chefs de ménage (4). De la sorte, on évite que le départ des enfants du foyer familial, qui se situe en dehors du sujet d'analyse, n'interfère avec les processus migratoires étudiés. De plus, environ 94 % des chefs de ménage en couple qui migrent vers une autre commune le font avec leur conjoint. Réciproquement, environ 90 % des conjoints des chefs de ménage en couple qui migrent vers une autre com-

mune le font avec le chef de ménage. Les décisions de migration des deux membres d'un couple sont donc très souvent les mêmes. Le choix du ménage comme unité d'observation plutôt que l'individu est donc justifié. Pour que l'échantillon soit cohérent avec cette unité d'observation, on supprime les individus en couple se séparant de leur conjoint durant la période étudiée. On ne dispose pas d'information sur la façon dont est prise la décision de migration au sein du ménage. Pour l'étude économétrique, on fait donc l'hypothèse que le chef de ménage prend la décision de migration tout en considérant les coûts et bénéfices associés à une migration pour l'ensemble des membres du ménage. Les modèles économétriques utilisés expliquent donc la décision de migration en fonction des caractéristiques du chef de ménage et de la structure du ménage.

### Le redressement de certaines erreurs de chiffrage

On retient pour définition principale de la migration, un changement de commune de résidence entre la première et la troisième date d'enquête. Pour chaque chef de ménage, on compare les codes commune deux à deux (ceux des vagues 1 et 2, ceux des vagues 2 et 3) pour déterminer l'existence ou non de tels changements. On a supprimé les observations dont le code commune était manquant en vague 1 ou en vague 3. S'il était absent en vague 2 uniquement, on a conservé les observations concernées. Le comportement de migration sur la période étudiée est déterminé en comparant les codes communes des vagues 1 et 3.

Les opérations sur les codes commune ont permis de déceler une incohérence des données. En effet, pour un nombre important d'observations, les numéros de commune de deux enquêtes consécutives n'étaient pas les mêmes alors que l'enquêteur assurait que les répondants concernés n'avaient pas déménagé durant la période correspondante. On a supposé que de tels cas étaient dus à des erreurs de saisie des codes commune, et qu'il n'y avait pas alors de migration. En effet, pour les questionnaires des vagues 2 et 3, le nom de la commune de résidence est reporté

→

1. Les individus sont le plus souvent interrogés pour la première enquête, en novembre 1994, pour la deuxième enquête, en octobre 1995, et pour la troisième enquête, en octobre 1996.

2. Sont exclues les personnes ayant un emploi mais étant temporairement absentes, c'est-à-dire les personnes en congé de maladie, maternité ou conversion ainsi que celles exerçant des fonctions électives ou associatives, et les militaires du contingent.

3. Afin d'éviter des migrations qui demandent de franchir la mer, dans la mesure où elles n'ont pas les mêmes implications comportementales.

4. Ainsi, dans le cas d'un couple, le chef de ménage est le conjoint masculin marié ou de fait. Dans le cas d'une famille monoparentale, le chef de ménage est la mère (ou le père) des enfants. Enfin, dans le cas d'une personne isolée, le chef de ménage est évidemment l'unique personne du ménage.

sont plus importants pour les jeunes que pour leurs aînés car ils peuvent valoriser une migration sur une plus longue période. Les jeunes anticipent donc des gains nets à la migration en moyenne supérieurs à ceux anticipés par leurs aînés. De ce fait, ils seront moins sensibles aux incertitudes pesant sur les conditions de vie dans la région où ils envisagent de s'installer. Leur décision de migration dépend donc principalement des écarts potentiels de ressources, tandis que celle des plus âgés est plutôt conditionnée par leurs préférences de localisation. Cette assertion est compatible avec les résultats obtenus sur données françaises par Puig (1981a et 1981b) et par Baccaïni (1993), à partir de l'analyse des flux migratoires des jeunes et de leurs aînés. Elle demanderait cependant à être testée au niveau individuel.

## Les facteurs liés à l'emploi

Les écarts potentiels de ressources entre lieu de départ et site de destination pour une migration proviennent généralement de différences de caractéristiques des marchés locaux du travail, en particulier, en termes d'*opportunités d'emploi*. Un lieu pourra en effet être choisi comme site de destination s'il offre des perspectives d'emploi plus favorables (rémunération, carrière, etc.) que le lieu d'origine. La recherche d'un emploi peut alors se faire à l'arrivée du migrant sur le nouveau site de résidence, ou à distance, avant son départ. Dans ce dernier cas, l'éloignement réduit l'information disponible sur les opportunités d'emploi, donc l'efficacité de la recherche (Wasmer et Zenou, 2000) et, indirectement, la propension à changer de localisation.

### Encadré 1 (suite)

par l'enquêteur puis chiffré « manuellement » avant d'être saisi. Des erreurs sur le code commune peuvent donc s'introduire au cours de cette étape de chiffrage. Par ailleurs, lorsque deux codes commune diffèrent mais que l'enquêteur assure que le répondant n'a pas changé de logement, les questions réservées aux personnes qui ont déménagé ne sont pas remplies. Il semble donc assez improbable que l'enquêteur se soit trompé lorsqu'il assure que le répondant n'a pas déménagé. Le taux annuel de migration est de 5,9 % avant cette correction, contre 3,9 % après. Ce dernier est légèrement supérieur à la borne inférieure de l'intervalle délimité par le taux annuel de migration inter-communale de la population française calculé par Baccaïni, Courgeau et Desplanques (1993) pour la période 1982-1990 (8,175 ans) à partir des données des recensements, soit 3,76 %, et son taux instantané de migration interne (5), soit 5,56 %. Toutefois, le taux annuel de migration obtenu est biaisé vers le bas puisque l'on a supprimé de l'échantillon les chefs de ménage disparus, SDF ou sans nouvelle adresse connue. Dans l'hypothèse où ils auraient tous changé de commune, le taux annuel de migration obtenu en les prenant en compte serait de 4,5 %. D'autres biais existent à cause des divers sélections de population effectuées lors de la construction de l'échantillon.

#### Déménagements intra-communaux et migrations inter-départementales

On fait les mêmes hypothèses sur l'échantillon d'étude que dans le paragraphe précédent. Le déménagement intra-communal d'un chef de ménage correspond au cas où le ménage n'occupe plus le même logement, mais réside dans la même commune, d'une vague à l'autre, c'est-à-dire de la vague 1 à 2, ou de la vague 2 à 3. Un ménage effectue une migration inter-départementale si les codes département des vagues 1 et 2, ou des vagues 2 et 3, sont différents. Dans le cas où le

code département de la vague 2 est manquant, on compare les codes département des vagues 1 et 3.

#### Raisons de la migration

Le suivi des individus par le *Panel européen des ménages* permet de connaître leurs motivations *ex post* à déménager. Celles-ci sont appréhendées au travers des réponses des chefs de ménage ayant changé de logement à la question suivante : « *Pour quelle raison avez-vous déménagé ?* ». Il leur est proposé quatre choix :

1. « *Vous ou une autre personne du ménage avez trouvé un emploi ici* »
2. « *Pour une autre raison liée à l'emploi (vous vouliez habiter plus près de votre lieu de travail)* »
3. « *Pour des raisons liées au logement (accès à la propriété, agrandissement de la famille ou volonté d'un logement plus spacieux, loyers)* »
4. « *Pour d'autres raisons (meilleur environnement, rapprochement familial, etc.)* »

Les motifs 1 et 2 seront fréquemment regroupés sous la désignation de « *raisons liées à l'emploi* », ou de « *raisons professionnelles* ». Les motifs du choix n° 4 seront, quant à eux, désignés par la locution « *raisons liées au cadre de vie* ».

5. *Le taux instantané de migration prend en compte, en particulier, les migrations multiples et les retours. Le taux annuel de migration associé à ce taux instantané est 5,41 % (pour le détail du calcul, se reporter à Baccaïni, 1999). C'est lui qu'il faut en réalité prendre en compte dans les comparaisons. Les résultats du dernier recensement laissent à penser que la mobilité intercommunale serait, en France, plus faible, durant la période étudiée. En effet, le taux instantané de migration interne est, pour la période 1990-1999, de 5,32 % (Baccaïni, 2001). Le taux annuel associé à ce taux instantané est de 5,18 %.*

Le *niveau de formation* exerce également une influence sur la propension à migrer. Un niveau de formation élevé va de pair avec une plus grande capacité d'obtenir et d'analyser des informations publiées et d'utiliser des modes d'information sophistiqués. Plus le niveau de formation requis par certains emplois est élevé, plus leur aire de recrutement est étendue, bien que le nombre de tels emplois diminue (Schwartz, 1973). Pour ces deux raisons, les travailleurs très diplômés devraient avoir une propension à migrer vers une autre commune plus forte que les travailleurs peu diplômés. Mais la mobilité résidentielle est aussi influencée par des différences de rendement du capital humain entre lieu de départ et site d'arrivée (Katz et Stark, 1984 ; Domingues dos Santos, 1997). Si le site d'arrivée valorise moins ce capital, les individus très diplômés sont moins incités à migrer que les autres. Cet effet peut jouer en sens inverse du précédent : en théorie, l'effet du niveau de formation sur la propension à migrer demeure donc ambigu. Schwartz (1973) montre, à partir de données américaines, que l'effet dissuasif de la distance sur les migrations diminue avec le niveau de formation. Courgeau, Lelièvre et Wolber (1998) trouvent, à partir de données françaises, que la mobilité inter-communale après le mariage augmente avec le niveau de formation.

Les *déplacements domicile-emploi* entrent aussi en ligne de compte. Lorsque les distances séparant lieu de résidence et lieu de travail sont importantes, les migrations alternantes (ou déplacements domicile-emploi) deviennent contraignantes et peuvent pousser les intéressés à migrer. De plus, si un individu reçoit une offre d'emploi, il tiendra compte, dans sa décision de l'accepter ou non, de la distance séparant son domicile de la localisation de l'emploi proposé. Si l'offre d'emploi est attractive, et que cette distance est grande, il est possible qu'il décide non seulement d'accepter le poste offert, mais aussi de migrer. Pour Böheim et Taylor (1999), le temps de trajet domicile-emploi n'a pas d'effet significatif sur la probabilité de déménager. Par contre, ils montrent qu'il existe une interaction significative entre les processus de déménagement et de changement d'emploi.

*Être au chômage* peut influencer sur la décision de migrer. Dans le cas d'individus désirant rechercher un emploi une fois arrivés sur leur site de destination, les chômeurs font face à des coûts de migration plus faibles puisque les indemnités de chômage peuvent encore être perçues sur ce site (Pissarides et Wadsworth, 1989). Les actifs occupés doivent, quant à eux, trouver un emploi

sur leur site de destination permettant de compenser la perte de celui dont ils bénéficiaient sur leur site de départ. Dans le cas d'une recherche à distance, une proposition sera financièrement intéressante pour un chômeur si le salaire proposé est plus élevé que les indemnités de chômage. Pour un actif occupé, la comparaison se fera entre le salaire proposé et le salaire perçu. Dans la mesure où le salaire perçu est généralement plus important que des indemnités de chômage, un chômeur acceptera plus facilement un emploi sur le site prospecté. Que la recherche d'emploi ait lieu à l'arrivée sur le site de destination, ou à distance avant le départ, la propension à migrer des chômeurs devrait être plus importante que celle des actifs occupés.

Toutefois, d'autres effets jouent dans le sens contraire. Tout d'abord, les travailleurs occupés peuvent avoir un meilleur accès aux réseaux d'information sur l'emploi dans d'autres régions, en particulier si leur entreprise possède des établissements sur plusieurs sites (Pissarides et Wadsworth, 1989). De plus, du fait de leurs revenus plus faibles, les chômeurs doivent plus souvent faire face à des problèmes de ressources, surtout après une longue période de chômage. Ils auraient, par ailleurs, un moins bon accès au marché du crédit, l'interaction existant entre cet accès et le marché du logement pouvant alors constituer un frein à leur mobilité (Pissarides et Wadsworth, 1989). Les contraintes financières liées à une migration seraient donc, pour eux, plus dissuasives. En outre, l'aversion au risque des chômeurs vis-à-vis d'un nouvel environnement peut être plus importante que celle des travailleurs occupés, du fait de l'incertitude professionnelle à laquelle ils sont déjà confrontés. Enfin, une migration peut s'accompagner de la perte de relations sociales aidant à surmonter psychologiquement la période de chômage.

D'un point de vue empirique, les résultats obtenus par Böheim et Taylor (1999) à partir de données anglaises suggèrent que la propension des chômeurs à effectuer une migration inter-régionale plutôt que de rester dans le même logement est supérieure à celle des autres actifs. Toutefois, une augmentation de la durée de chômage tendrait à réduire cette différence de comportement.

L'*ancienneté dans l'emploi* peut avoir, pour les travailleurs occupés, un impact négatif sur la mobilité géographique. En effet, elle est corrélée avec l'expérience spécifique à l'emploi. Cette expérience peut être perdue lors d'une migration sur longue distance, cette dernière

étant souvent accompagnée d'un changement d'emploi. Bartel (1979) trouve, pour les États-Unis, après avoir contrôlé par l'âge et le temps passé dans le logement (4), que l'ancienneté dans l'emploi a un effet négatif sur les propensions à migrer vers une autre agglomération et vers un autre État.

### Les facteurs liés au logement

Il existe tout d'abord une inertie résidentielle croissante au cours du temps, quel que soit le lieu de domicile, due à l'accumulation d'un capital spécifique à la localisation. En particulier, l'approfondissement de relations sociales sur le lieu de résidence est à l'origine d'une augmentation des coûts psychiques liés à une migration. Böheim et Taylor (1999) trouvent, lorsqu'ils contrôlent par l'âge, que la *durée d'occupation du logement* a un effet négatif sur la propension à déménager. Toutefois, une partie de l'effet capté peut être dû à la corrélation existant entre cette durée et celle d'occupation de l'emploi (Bartel, 1979).

La mobilité géographique dépend aussi du *statut d'occupation du logement*. En effet, un ménage propriétaire prendra en compte que son logement est un bien potentiellement non liquide dans sa décision de migration. Il sera influencé dans ses choix par le niveau atteint par la valeur nette de son logement. Cette dernière peut être définie comme étant égale à sa valeur de revente à laquelle a été soustraite la somme restant à payer pour rembourser le prêt correspondant à son achat. La valeur de revente peut différer du prix d'achat pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'achat est accompagné de frais et taxes divers (frais de transaction, frais d'actes notariés, frais liés aux emprunts souscrits) qui ne peuvent être recouverts lors de la revente. Ils doivent donc être amortis avant un nouveau déménagement. Par ailleurs, la valeur de revente est affectée par les fluctuations des prix sur le marché du logement. Une diminution des prix entraînera sa baisse et contribuera donc à réduire la valeur nette du logement. Si cette dernière est négative, on parle de *negative equity*. Ce phénomène s'est fortement fait ressentir au Royaume-Uni dans les années 90 du fait d'une baisse des prix sur le marché du logement, et dans une moindre mesure en France. Pour la France, en 1996, il aurait concerné approximativement 7 % des accédants à la propriété ayant acheté leur logement en 1983 ou ultérieurement, soit un peu plus de 1 % des ménages (Le Blanc, 1999). D'après Henley (1999), il aurait touché jusqu'à environ 8 % des ménages britanniques en 1995. Henley (1998)

montre qu'au Royaume-Uni, ce phénomène a eu un impact négatif sur la mobilité résidentielle. Les locataires ne sont pas confrontés à toutes ces contraintes liées à la propriété. Leur propension à migrer devrait donc être plus forte que celle des propriétaires. L'achat d'un logement peut résulter de la volonté d'habiter un lieu pour une longue période, par exemple du fait de préférences pour l'environnement avoisinant. Il existe donc des liens de causalité entre décision de migration et statut d'occupation *ex ante* qui jouent dans les deux sens.

Empiriquement, on observe que les propriétaires ont une propension relative d'effectuer une migration intra-régionale ou inter-régionale, plutôt que de rester dans le même logement, plus faible que les locataires de logements privés (Böheim et Taylor, 1999). Les liens existant entre marché du logement et migrations peuvent avoir un impact sur le marché du travail. D'après Oswald (1997), un taux élevé de résidents propriétaires pourrait en partie expliquer un taux de chômage élevé. En cas de choc économique local néfaste, il est en effet coûteux pour les propriétaires de saisir des opportunités d'emploi nécessitant un déménagement sur un autre site.

Les locataires de logements publics doivent être distingués des locataires de logements privés car ils possèdent généralement des avantages locaux en matière de loyers. En Grande-Bretagne, le système d'habitation à loyers modérés est administré à l'aide de politiques décourageant les migrations sur longue distance. Hughes et McCormick (1981) montrent, à partir de données anglo-saxonnes, que les locataires de logements publics ont une propension à migrer plus faible que les locataires de logements privés. En France, les avantages locaux liés à la location d'un logement public sont perdus lors d'une migration, mais il n'existe pas pour la France d'estimations empiriques de l'effet d'être locataire d'un logement public, plutôt que privé, sur la propension à migrer.

### Les facteurs socio-démographiques

La *présence de connaissances* sur un site de destination potentiel peut permettre aux individus d'obtenir plus facilement des informations sur le marché local de l'emploi et de diminuer les coûts de migration en bénéficiant de facilités d'accueil (Bauer, Epstein et Gang, 2000). Elle peut donc

4. Ce point mérite d'être souligné puisque, généralement, âge, temps passé dans le logement, et temps passé dans l'emploi sont corrélés.

augmenter leur propension à migrer. La perte du réseau social sur le site de départ représente, par contre, un coût pour les individus qui peut les décourager de migrer. Ce coût augmente avec la distance parcourue puisqu'il devient plus difficile de fréquenter les membres du réseau social restés sur le site de départ (Schwartz, 1973). Ce coût pourrait être plus important pour les immigrants que pour les natifs. En effet, les immigrants vivent souvent au sein de communautés de même appartenance ethnique, peu nombreuses sur le territoire. Ils bénéficient ainsi d'externalités positives de voisinage, par exemple en matière d'opportunités d'emploi, qu'ils pourraient ne pas retrouver ailleurs. Rester dans de telles communautés leur permet par ailleurs d'éviter de se heurter à des barrières liées à des différences culturelles. Ils sont donc incités à ne pas quitter leur site de résidence. Islam et Choudhury (1990) montrent, à partir de données canadiennes, que, pour les 35-50 ans, les immigrants de la première et de la seconde génération ont une propension à effectuer une migration inter-communale plus faible que les autres.

La décision de migration ne se prend généralement pas au niveau individuel mais plutôt au niveau du ménage. Les gains et coûts anticipés d'une migration peuvent en effet concerner tous les membres du ménage. En particulier, la mobilité d'un couple pourra être entravée par la nécessité, pour l'un des conjoints, de devoir effectuer de trop longs trajets domicile-emploi, ou même, de perdre son emploi. En France, plus le changement de résidence d'un couple est de longue distance, plus il s'accompagne de la mise au chômage ou en inactivité de l'un des conjoints (Courgeau et Meron, 1995). Les individus dont le conjoint travaille ont une propension à déménager plus faible que ceux dont le conjoint ne travaille pas (Böheim et Taylor, 1999).

De plus, lors d'une migration, les enfants perdent leurs relations sociales, en particulier celles nouées dans le cadre scolaire (Long, 1972). Ils doivent aussi faire face à des problèmes de réadaptation qui peuvent limiter leur progression dans le système scolaire (Long, 1975). Böheim et Taylor (1999) montrent que la propension relative d'effectuer une migration inter-régionale plutôt que de rester dans le même logement décroît avec le nombre d'enfants du ménage.

### **Les coûts financiers associés à la migration**

Si le montant total des coûts financiers liés à une migration est important, il aura un effet négatif sur la propension à changer de lieu de résidence.

L'ampleur de cet effet peut être indirectement estimé en mesurant l'impact qu'ont les revenus du ménage sur la mobilité résidentielle. Böheim et Taylor (1999) trouvent un impact positif de ces revenus sur la propension à déménager.

Afin de simplifier la terminologie, on désignera généralement sous le terme de « déménagement intra-communal » un changement de domicile ayant lieu au sein de la même commune et sous celui de « migration inter-communale » un changement de domicile conduisant le ménage à résider dans une autre commune. Une migration inter-communale peut parfois entraîner un changement de département. On sera amené par la suite à raisonner en termes de distance parcourue, la séquence de déplacements (intra-communal, inter-communal, inter-départemental), se caractérisant par une distance moyenne parcourue croissante. En particulier, les déménagements intra-communaux seront assimilés à des déplacements de courte distance.

## **Les motivations des déménagements**

Le suivi des individus par le *Panel européen des ménages* permet de connaître leurs motivations *ex post* à déménager. L'analyse porte sur les personnes de référence des ménages actives, âgées de plus de 25 ans, désignées par la suite sous la dénomination de chefs de ménage pour alléger l'exposé. Les migrations prises en compte sont celles intervenues entre les première et troisième vagues d'enquête soit, approximativement, entre octobre 1994 et octobre 1996. Le questionnaire distingue quatre types de motivation : un changement d'emploi, une autre raison liée à l'emploi (habiter plus près de son lieu de travail), des raisons liées au logement (accès à la propriété, agrandissement de la famille, souhait d'un logement plus spacieux, loyer élevé), et enfin des raisons que l'on regroupe ici sous le terme de raisons liées au cadre de vie (meilleur environnement, rapprochement familial, etc.) (cf. encadré 1).

### **Les raisons liées au logement l'emportent sur de courtes distances, les raisons professionnelles pour des destinations plus lointaines**

Les raisons liées au logement sont mises en avant par plus de trois quarts des répondants qui ont déménagé tout en restant dans la même

commune (cf. tableau 1). Elles concernent vraisemblablement des ménages ayant souhaité ajuster leur consommation de capital logement à la suite des changements intervenus dans leur composition ou dans les ressources à leur disposition. Cette proportion est plus faible pour des migrations à destination d'une autre commune : les raisons liées au logement ne représentent dans ce cas qu'un peu plus du tiers des réponses. Elles sont pourtant les principales raisons invoquées par ces migrants. Plus de 85 % des changements de commune effectués pour des raisons liées au logement sont toutefois intra-départementaux, donc, en général, d'assez courte distance.

Un déplacement intra-communal est rarement attribué à un motif professionnel (4 % des réponses). Ce type de motif vient par contre en seconde position (32 %) lorsqu'il y a eu un changement de commune. Il ne se limite pas seulement à l'occupation d'un nouvel emploi (9 %), mais recouvre souvent des raisons d'une autre nature (23 %), comme la volonté d'habiter plus près de son lieu de travail. Plus de 60 % des changements de commune effectués pour des raisons liées à l'emploi sont inter-départementaux. Au niveau inter-départemental, les raisons liées à l'emploi sont d'ailleurs les principales raisons de déménagement invoquées par les migrants.

Enfin, qu'il s'agisse d'un déplacement de courte ou de longue distance, le cadre de vie est à l'origine de la décision de migrer dans 20 à 25 % des cas.

### Peu de migrations inter-communales pour des raisons professionnelles au-delà de 45 ans

Les motivations des migrations inter-communales se modifient avec l'âge. Les raisons liées au cadre de vie, prépondérantes au-delà de 45 ans (cf. graphique I et annexe, tableau A), concernent aussi une part importante des 25-29 ans. Certains jeunes désirent probablement retourner dans leur commune d'origine après avoir accompli leurs études ou occupé un premier emploi dans une autre commune.

Pour les 25-29 ans, les raisons professionnelles l'emportent sur celles liées au cadre de vie alors que c'est l'inverse pour les plus de 45 ans, comme le suggérait déjà Puig (1981b). La nature des raisons liées à l'emploi diffère elle-même selon l'âge : avant 30 ans, les changements d'emploi sont en effet évoqués presque aussi souvent que les autres raisons professionnelles (5) alors qu'entre 35 et 44 ans ces dernières sont bien plus fréquemment avancées. Certains individus âgés de 35 à 44 ans n'ont vraisemblablement pas pu s'installer à proximité de leur lieu de travail lorsqu'ils étaient plus jeunes (faute d'argent ou d'opportunités de logement). Avec le temps, une amélioration de leur situation financière ou de nouvelles opportunités de logement leur aura permis de se rapprocher de leur lieu de travail.

5. Les autres raisons professionnelles comportent notamment le souhait de rapprocher le lieu de résidence du lieu de travail.

Tableau 1  
Raisons avancées par les ménages ayant déménagé à leur changement de logement

Raison du déménagement	Déménagements intra-communaux	Migrations inter-communales	Migrations inter-départementales
Un nouvel emploi pour l'un des membres du ménage	0 (0)	26 (9)	18 (20)
Une autre raison liée à l'emploi (se rapprocher du lieu de travail)	8 (4)	63 (23)	37 (42)
Une raison liée au logement (accès à la propriété, agrandissement de la famille ou volonté d'un logement plus spacieux, loyers)	162 (76)	113 (41)	15 (17)
Une autre raison (meilleur environnement, rapprochement familial, etc.)	44 (21)	71 (26)	16 (18)
Valeurs manquantes	0 (0)	5 (2)	2 (2)
<b>Ensemble</b>	<b>214 (100)</b>	<b>278 (100)</b>	<b>88 (100)</b>

Lecture : les pourcentages figurent entre parenthèses sous les effectifs. Ces derniers résultent d'un comptage sur échantillon avant redressement, et ne constituent donc pas, bien entendu, l'estimation des effectifs réels donnée par le redressement. Ces derniers peuvent être obtenus auprès de l'auteur. On a fait figurer ces comptages bruts dans la mesure où les travaux économétriques visant à cerner le comportement des migrants sont sur données d'échantillon. La prise en compte des effectifs réels ne modifie les pourcentages qu'à la marge. Lorsqu'un ménage effectue non seulement un déménagement intra-communal, mais aussi une migration intercommunale, durant la période étudiée, on ne prend en compte que la migration inter-communale. Lorsqu'un chef de ménage effectue plusieurs migrations inter-communales durant la période étudiée, on ne considère que la raison ayant motivé la dernière. Cette règle s'applique également aux migrations inter-départementales.

Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994 ayant effectué un déménagement entre les dates d'enquête de 1994 et 1996. Sont inclus ici les chefs de ménage présentant des valeurs manquantes pour les variables explicatives utilisées dans les régressions. Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.

Enfin, quelle que soit la classe d'âge, les migrants avancent fréquemment des raisons liées au logement. Cela s'explique par l'étalement au cours du cycle de vie d'événements comme l'accès à la propriété, l'installation dans un logement au loyer plus adapté, l'occupation d'un logement plus spacieux (en particulier en cas d'installation en couple ou de naissance), ou plus petit (en particulier en cas de décès d'un membre du ménage).

## Expliquer la migration inter-communale

L'impact des caractéristiques socio-démographiques, des facteurs liés au logement, à l'emploi et à la situation financière sur la probabilité de migration inter-communale des chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans est mesuré au moyen d'un modèle *probit* (cf. encadré 2) (6). Il s'agit ici de préciser la nature des facteurs pouvant avoir un effet sur la décision de migration. Les variables explicatives sont toutes considérées à la date de la première enquête, afin de limiter les problèmes

d'endogénéité dus à un effet de la décision de migrer sur les variables explicatives.

### Les répondants d'origine étrangère : une mobilité inter-communale plus faible

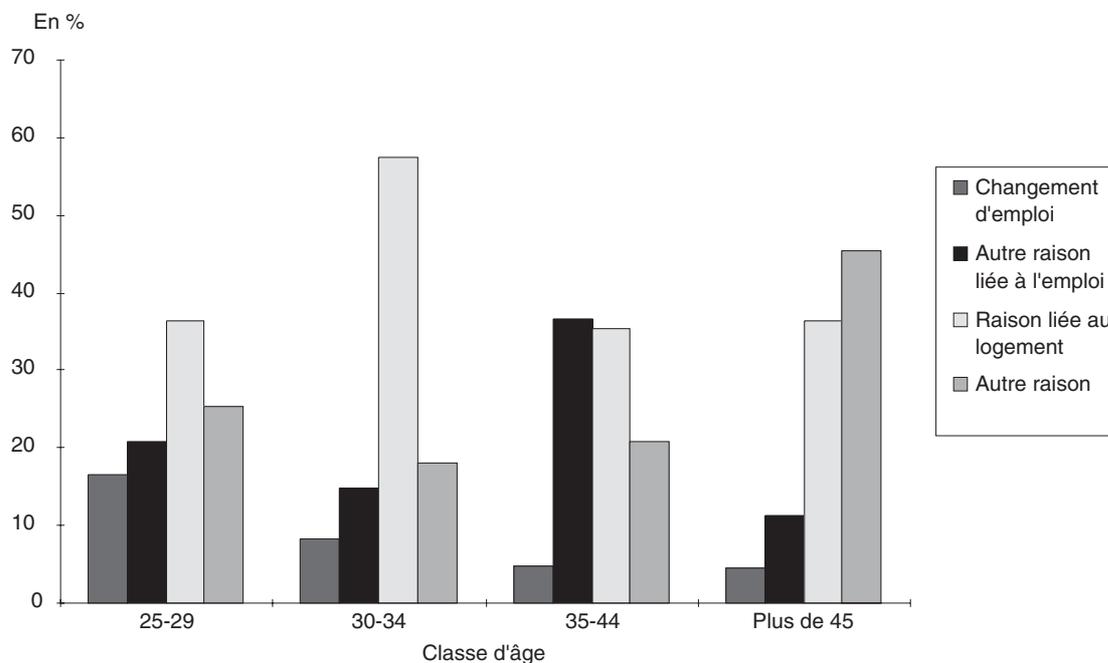
L'âge a l'impact négatif habituel sur la probabilité de migrer, les jeunes pouvant bénéficier des avantages d'une migration sur une période plus longue que leurs aînés (cf. tableau 2).

L'effet du nombre d'enfants sur cette même probabilité est de signe négatif. Il n'est cependant significativement différent de zéro qu'à 10 %, ce qui n'apporte qu'une faible confirmation à l'existence de coûts de migration supplémentaires dissuasifs pour les ménages comportant un nombre plus important d'enfants.

La probabilité de migrer d'un chef de ménage né à l'étranger est moindre que celle d'un chef de ménage né en France.

6. On a aussi estimé un modèle logit pour tester la robustesse des résultats. Les conclusions principales restent inchangées. Les estimations sont toutefois moins convaincantes en ce qui concerne les coefficients les moins significatifs dans les régressions du modèle *probit*.

### Changements de commune : motivations par classe d'âge



Lecture : entre 30 et 34 ans (âge atteint en 1994), 8 % des chefs de ménage répondants migrent à cause d'un changement d'emploi (d'eux-mêmes ou d'un autre membre du ménage), 15 %, pour une autre raison liée à l'emploi, 57 % pour une raison liée au logement et 18 % pour une autre raison (cadre de vie). Lorsqu'un chef de ménage effectue plusieurs migrations inter-communales durant la période étudiée, on ne considère que la raison ayant motivé sa dernière migration inter-communale.

Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994 ayant effectué une migration inter-communale entre les dates d'enquête de 1994 et 1996. Sont inclus ici les chefs de ménage présentant des valeurs manquantes pour les variables explicatives utilisées dans les régressions.

Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.

Dans le cas d'un couple, l'occupation d'un emploi par le conjoint tend à réduire la probabilité de migrer du chef de ménage, cet effet n'étant significatif qu'à 10 %. La distance entre lieu d'emploi du conjoint et lieux d'immigration potentiels constitueraient donc un obstacle à la mobilité. Les femmes vivant seules ont une probabilité de migrer plus faible que les chefs de ménage ayant un conjoint qui ne travaille pas, cette différence n'étant significative qu'à 10 %. Celle des hommes vivant seuls n'est pas signifi-

cativement différente de celle des chefs de ménage ayant un conjoint qui ne travaille pas.

### Un niveau de formation élevé est un facteur favorable

La mobilité inter-communale tend à augmenter avec le niveau de formation. Les chefs de ménage ayant un diplôme élevé (licence, maîtrise, troisième cycle, grande école et école

#### Encadré 2

### MODÈLES ÉCONOMÉTRIQUES ET MODE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

#### Modèle *probit* permettant d'expliquer la décision de migration inter-communale

Pour un chef de ménage  $i$ , la probabilité de migrer entre la première et la troisième date d'enquête peut se modéliser comme suit :

$$P(M_i = 1 | X_{Mi}) = \Phi(X_{Mi}\beta)$$

où  $M_i$  est une variable indicatrice prenant la valeur 1 si le chef de ménage décide de migrer vers une autre commune (0 sinon),  $X_{Mi}$  un vecteur de variables explicatives,  $\beta$  un vecteur de paramètres à estimer, et  $\Phi(\cdot)$  la fonction de répartition d'une loi normale de moyenne nulle et d'écart-type unitaire.

Les coefficients et les écart-types sont estimés par la méthode du maximum de vraisemblance (cf. tableau 2). Par ailleurs, on considère un chef de ménage « moyen » dont les caractéristiques sont définies par les valeurs moyennes des variables explicatives, calculées sur l'ensemble de l'échantillon. On donne l'effet marginal sur sa probabilité de migrer qu'entraîne une augmentation de la valeur de chaque variable quantitative. On donne aussi l'effet qu'a, sur la probabilité de migrer, le passage de 0 à 1 de chaque variable indicatrice, les autres variables étant prises égales à la moyenne (cf. tableau 2).

#### Modèle *logit* multinomial permettant d'expliquer conjointement les décisions de déménagement intra-communal et inter-communal

Pour un chef de ménage  $i$ , les « risques relatifs » d'effectuer un changement de localisation intra-communal ( $j = 1$ ) ou inter-communal ( $j = 2$ ), par rapport au fait de ne pas déménager, peuvent être définis de la manière suivante :

$$\frac{P(M'_i = j | X_{Mi})}{P(M'_i = 0 | X_{Mi})} = \exp(X_{Mi}\beta_j) \text{ avec } j \in \{1, 2\}$$

où  $M'_i$  est une variable qualitative prenant la valeur 0 si le chef de ménage ne déménage pas, 1 s'il effectue un déménagement intra-communal, et 2 s'il migre vers une autre commune.

L'effet d'une variable sur la propension à effectuer un type donné de changement de localisation (intra-com-

munal ou inter-communal) est mesuré par un « rapport de risques relatifs » (*odds-ratio*). Ce dernier est défini comme le rapport des risques relatifs de deux chefs de ménage pour lesquels les valeurs prises par la variable diffèrent d'une unité, toutes choses étant égales par ailleurs. Il n'est autre que l'exponentielle du coefficient de la variable considérée. Dans le cas d'une variable indicatrice traduisant la présence d'une caractéristique qualitative, l'*odds-ratio* est en fait le rapport entre le risque relatif d'un chef de ménage présentant la caractéristique considérée et le risque relatif d'un autre chef de ménage ne la présentant pas, toutes choses étant égales par ailleurs.

#### Modèle *probit* bivarié permettant d'expliquer simultanément les processus de migration inter-communale et de changement d'entreprise

Pour un chef de ménage  $i$ , on peut modéliser l'interaction entre les processus de migration inter-communale et de changement d'entreprise à l'aide d'un *probit* bivarié. On définit  $M_i$  (respectivement  $E_i$ ) une variable indicatrice valant 1 dans le cas d'une migration inter-communale (respectivement d'un changement d'entreprise) et 0 sinon. La variable  $M_i$  (respectivement  $E_i$ ) prend la valeur 1 si et seulement si une variable latente  $M_i^*$  (respectivement  $E_i^*$ ) qui lui est associée prend une valeur positive. Les deux variables latentes  $M_i^*$  et  $E_i^*$  sont modélisées comme suit :

$$M_i^* = X_{Mi}\beta_M + \varepsilon_{Mi}$$

$$E_i^* = X_{Ei}\beta_E + \varepsilon_{Ei}$$

où  $(\varepsilon_{Mi}, \varepsilon_{Ei})$  suit une loi normale bivariable  $N\left(0, \begin{pmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{pmatrix}\right)$ ,

et  $\beta_E$  et  $\beta_M$  sont des vecteurs de paramètres à estimer. Le modèle est estimé par la méthode du maximum de vraisemblance.

$\rho$  constitue une mesure de l'interaction entre les processus de migration inter-communale et de changement d'entreprise toutes choses étant égales par ailleurs en ce qui concerne les caractéristiques prises en compte par les variables explicatives du modèle.

d'ingénieur) ont une probabilité de migrer plus importante que ceux qui sont peu diplômés (aucun diplôme ou diplôme d'enseignement général). La différence entre diplômés du troisième cycle, de grande école, d'école d'ingé-

nier et peu diplômés n'est cependant significative qu'à 10 %.

Comme niveau de formation et niveau de qualification sont positivement corrélés, les actifs

Tableau 2  
Effets des différents facteurs sur la propension des chefs de ménage à effectuer une migration inter-communale

	Pourcentage au sein de la classe	Régression <i>probit</i>		
		Paramètre	Écart-type	Effet marginal (en points)
<b>Âge</b>				
25-29 ans	12,5	Réf.	Réf.	Réf.
30-34 ans	15,7	- 0,137	0,110	- 1,26
35-44 ans	34,8	- 0,135	0,110	- 1,30
Plus de 45 ans	40,0	- 0,278**	0,133	- 2,61
<b>Structure familiale</b>				
Couple, le conjoint ne travaille pas	27,2	Réf.	Réf.	Réf.
Couple, le conjoint travaille	48,0	- 0,174*	0,090	- 1,72
Homme vivant seul	9,9	- 0,149	0,132	- 1,34
Femme vivant seule	14,9	- 0,212*	0,120	- 1,86
<b>Nombre d'enfants</b>		- 0,061*	0,036	- 0,60
<b>Pays de naissance</b>				
France	88,0	Réf.	Réf.	Réf.
Un pays étranger	12,0	- 0,316**	0,126	- 2,57
<b>Diplôme</b>				
Aucun diplôme ou diplôme de l'enseignement général	36,8	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement technique ou professionnel	40,6	+ 0,049	0,088	+ 0,49
Enseignement supérieur : niveau DEUG et en-dessous	8,9	+ 0,194	0,130	+ 2,20
Enseignement supérieur : licence, maîtrise	3,8	+ 0,416**	0,165	+ 5,62
Enseignement supérieur : 3e cycle, grande école et école d'ingénieur	9,9	+ 0,251*	0,129	+ 2,95
<b>Statut par rapport à l'emploi</b>				
Occupe un emploi	92,0	Réf.	Réf.	Réf.
Chômeur	8,0	- 0,298** (1)	0,151	- 2,40
<b>Nombre d'années passées dans le logement</b>		- 0,021***	0,007	- 0,21
<b>Nombre d'années passées dans la même entreprise</b>		- 0,006	0,005	- 0,06
<b>Satisfaction vis-à-vis du logement</b>				
Insatisfait de son logement	14,2	Réf.	Réf.	Réf.
Satisfait de son logement	85,8	- 0,374***	0,088	- 4,63
<b>Statut par rapport au logement</b>				
Locataire, le propriétaire étant un autre ménage, une agence, une entreprise privée	21,3	Réf.	Réf.	Réf.
Locataire, le propriétaire étant un employeur ou un membre de la famille	5,4	- 0,324**	0,148	- 2,53
Locataire, le propriétaire étant un organisme public (HLM ou autre)	18,4	- 0,209**	0,094	- 1,86
Propriétaire	54,9	- 0,755***	0,097	- 8,26
<b>Évolution de la situation financière du ménage</b>				
La situation financière du ménage ne s'est pas améliorée depuis octobre 1993	82,7	Réf.	Réf.	Réf.
La situation financière du ménage s'est améliorée depuis octobre 1993	17,3	+ 0,164** (1)	0,083	+ 1,77
<b>Ressources du ménage</b>				
Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit difficilement	47,9	Réf.	Réf.	Réf.
Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit aisément	52,1	+ 0,196**	0,082	+ 1,94
<b>Logarithme du revenu mensuel du ménage</b>		+ 0,071	0,080	+ 0,71
<b>Constante</b>		- 1,056	0,723	

1. À la limite du seuil de significativité de 5 %.

Lecture : \*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 %. Pour un chef de ménage « moyen » (cf. encadré 2), passer une année supplémentaire dans son logement diminue sa probabilité de migrer vers une autre commune de 0,21 points. Un chef de ménage satisfait de son logement a, quant à lui, une probabilité de migrer inférieure de 4,63 points à celle d'un chef de ménage qui n'en est pas satisfait, les deux individus présentant par ailleurs les mêmes caractéristiques qu'un chef de ménage « moyen ». 263 chefs de ménage sur 3 393 migrent vers une autre commune.

Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994.

Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.

qualifiés seraient plus mobiles que les peu qualifiés. Cette hypothèse est testée plus avant en examinant le lien entre catégorie socio-professionnelle et mobilité inter-communale (7). Les résultats obtenus pour le diplôme ne s'avèrent alors que partiellement confortés : contrairement à ce qu'avaient trouvé Courgeau, Lelièvre et Wolber (1998), la probabilité de migrer des professions libérales, ingénieurs et cadres A n'est pas significativement plus grande que celle des manœuvres et ouvriers. Elle est cependant plus élevée que celle des employés.

Enfin, l'ancienneté dans l'entreprise n'a pas d'effet sur le comportement de migration.

### **L'effet du chômage reste ambigu**

La probabilité des chefs de ménage chômeurs de migrer vers une autre commune est plus faible que celle des chefs de ménage occupant un emploi (8). L'hypothèse d'une plus grande mobilité des chômeurs, du fait des différences entre leur situation vis-à-vis de la recherche d'emploi et celle des travailleurs occupés serait donc infirmée. Les entraves que rencontrent les chefs de ménage chômeurs (9), expliqueraient une mobilité inter-communale plus faible que celle des travailleurs occupés. Toutefois, comme le suggèrent les statistiques descriptives présentées en annexe, ce résultat est certainement propre à la population étudiée qui ne comprend que les chefs de ménage de plus de 25 ans et exclut en particulier leurs conjoints. Le taux annuel de migration des chefs de ménage chômeurs est plus faible que celui des chefs de ménage occupant un emploi (2,7 % contre 4,0 %, cf. annexe, tableau B). Par contre, le taux annuel de migration des femmes vivant en couple et étant chômeuses est plus élevé que celui des femmes vivant en couple et occupant un emploi (5,7 % contre 2,9 %).

### **Les propriétaires sont moins mobiles que les locataires**

Ne pas être satisfait de son logement augmente la probabilité de migrer. On peut interpréter ce résultat à partir d'un argument de Lévy-Garboua et Montmarquette (1997) concernant initialement la satisfaction vis-à-vis de l'emploi. L'opinion d'un chef de ménage vis-à-vis de son logement peut résulter d'une comparaison entre son domicile et les alternatives que constitueraient d'autres logements, dans sa commune ou en un autre lieu géographique. Elle prend en compte toute l'information acquise depuis son

installation dans le logement actuellement occupé. Ainsi, le comportement de migration des chefs de ménage n'étant pas satisfaits de leur domicile s'expliquerait par l'existence de logements mieux adaptés à leurs besoins dans une autre commune. En particulier, un ménage peut juger son logement trop petit par rapport à ceux qu'il lui serait possible d'obtenir compte tenu de ses moyens financiers. De fait, les chefs de ménage trouvant leur logement trop petit ont une probabilité de migrer plus importante que les autres (10).

Par contre, le nombre d'années passées dans le logement, qui rend indirectement compte de l'accumulation de capital spécifique à la localisation (tel que des relations sociales ou une bonne connaissance des lieux par rapport aux attentes personnelles), a l'impact négatif attendu sur la probabilité d'effectuer un changement de commune.

La propension à migrer des propriétaires est bien plus faible que celle des locataires de logements privés (11). Les locataires de logements publics ont, quant à eux, une probabilité de migrer inférieure à celle des locataires de logements privés. En effet, les occupants d'habitations détenues par des organismes publics perdent, lors d'une migration, leurs avantages en matière de logement. Pour leur part, les locataires de logements privés ne bénéficient généralement pas d'avantages comparables auxquels ils auraient à renoncer en cas de déménagement.

La probabilité de migrer des chefs de ménage habitant une maison isolée est plus faible que celle des chefs de ménage occupant une maison semi-mitoyenne ou mitoyenne (12). Ce résultat

---

7. Comme diplôme et catégorie socio-professionnelle sont corrélés, la CSP n'a pas été introduite dans la régression présentée dans le tableau 2. Les résultats commentés sont ceux d'une autre régression n'incluant pas le diplôme, qui n'est pas détaillée ici.

8. L'effet d'être chômeur sur la probabilité de migrer vers une autre commune est toutefois à la limite de la significativité à 5 %.

9. Entraves telles que des contraintes de ressources plus dissuasives sur le marché du crédit, un manque d'information sur les emplois vacants localisés dans d'autres régions, etc.

10. La régression correspondante, qui n'est pas présentée ici, n'inclut pas la satisfaction vis-à-vis du logement car elle est corrélée avec le fait de trouver ou non son logement trop petit. Lorsque cette satisfaction est incluse dans la régression, le fait de trouver ou non son logement trop petit n'a pas d'effet significatif sur la probabilité de migrer.

11. On entend par « locataires de logements privés », les locataires de logements dont le propriétaire est un autre ménage, une agence ou une entreprise privée.

12. La régression correspondante n'est pas présentée ici. Elle n'inclut pas le statut vis-à-vis du logement, celui-ci étant corrélé avec le type de logement habité puisque les locataires vivent principalement en immeuble, en particulier les locataires de logements publics. Lorsque ce statut est inclus dans la régression, le coefficient associé au fait de vivre dans un immeuble plutôt que dans une maison isolée devient négatif. Il est cependant non significatif.

pourrait s'expliquer par une différence de confort ou, peut-être, par une préférence pour un lieu d'habitation rural plutôt qu'urbanisé. Il n'est pourtant pas affecté par l'inclusion de la tranche d'unité urbaine dans l'ensemble des variables explicatives. L'influence du degré d'urbanisation n'est donc pas avérée. Enfin, la probabilité de migrer des chefs de ménage habitant une maison isolée n'est pas significativement plus faible que celle des chefs de ménage résidant dans un appartement.

### **Les ménages qui se sentent financièrement à l'aise migrent plus**

La manière dont les ressources sont perçues semble avoir plus d'effet que leur niveau effectif. Le sentiment d'une amélioration de la situation financière du ménage entre octobre 1993 et la première date d'enquête, et celui de vivre aisément avec les ressources du ménage, augmentent la probabilité de migrer du chef de ménage, alors que ce n'est pas le cas des revenus mensuels du ménage (13). Être satisfait de son niveau de ressources rend le plus souvent compte d'une capacité financière suffisante pour couvrir facilement les dépenses du ménage, donc d'éventuels coûts de migration. Le sentiment d'une amélioration de la situation financière résulte souvent, quant à lui, de l'entrée en fonction de l'un des membres du ménage dans un emploi mieux rémunéré juste avant la période étudiée : environ 24 % des chefs de ménage ayant un emploi, et dont la situation financière s'est améliorée, ne travaillent pour leur entreprise que depuis 1993 ou 1994 (avant la première date d'enquête), contre 10 % pour les autres chefs de ménage. Une augmentation des revenus monétaires permettrait alors de pallier des coûts de migration auparavant dissuasifs. Parmi les chefs de ménage occupés bénéficiant d'une meilleure situation financière et ayant changé d'entreprise en 1993 ou en 1994, 46 % des répondants jugent leur nouvel emploi bien meilleur que le précédent (14) et 25 % migrent. Ces pourcentages ne sont, respectivement, que de 24 % et 11 % pour les chefs de ménage occupés dont la situation financière ne s'est pas améliorée mais qui ont changé d'entreprise en 1993 ou en 1994. Toutefois, un changement d'entreprise peut aussi être à l'origine d'une distance domicile-emploi importante. Comme un changement d'entreprise est corrélé avec une amélioration de la situation financière du ménage, l'effet de cette amélioration sur la propension à migrer pourrait en fait être dû à un allongement de la distance domicile-emploi.

## **Déménagements intra-communaux et migrations inter-communales**

**A**fin de préciser le rôle de la distance dans le processus de migration, on compare les impacts de chaque facteur sur les mobilités résidentielles intra-communale et inter-communale. En effet, ces deux types de mobilité se différencient par la distance moyenne séparant l'ancien domicile et les nouveaux logements susceptibles d'être occupés.

On estime un modèle *logit* multinomial (cf. encadré 2 et tableau 3) pour lequel la variable dépendante peut prendre trois valeurs correspondant aux états : a changé de commune de résidence, a changé de logement au sein de la même commune et n'a pas déménagé. On étudie l'impact des variables explicatives sur les risques relatifs d'effectuer des changements intra-communaux et inter-communaux de résidence. Il est sous-entendu que, dans les deux cas, on fait référence aux risques relatifs par rapport au fait de ne pas avoir déménagé.

### **Le niveau de diplôme et le pays d'origine n'ont pas d'effet sur de courtes distances**

Être né dans un pays étranger et être au chômage n'ont pas d'impact significatif sur le risque relatif de déménager au sein de la même commune, alors qu'ils en ont un sur celui de migrer (l'effet d'être au chômage n'étant dans ce dernier cas significatif qu'à 10%).

Posséder un diplôme élevé (une licence ou une maîtrise) n'a d'impact positif significatif que sur le risque relatif de migrer vers une autre commune, et non sur celui d'effectuer un déménagement intra-communal. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'existence, dans le cas inter-communal, d'aires de recrutement et de

13. Pour près de 17 % des chefs de ménage, le montant des revenus mensuels du ménage était manquant. Pour ces observations, le panel donnait pourtant un intervalle dans lequel se trouvaient les revenus. Au lieu de les supprimer, on a imputé à chaque chef de ménage une valeur définie comme la moyenne des revenus calculée sur la population dont les revenus étaient renseignés et se trouvaient dans le même intervalle que ceux du ménage. D'autres spécifications des revenus du ménage ont été testées. On a fait appel par exemple à des variables indicatrices de classes de revenus. L'effet des revenus sur la propension à migrer est dans tous les cas non significatif.

14. Seuls les chefs de ménage ayant déjà possédé un emploi sans que ce soit leur activité secondaire actuelle sont pris en compte dans ce pourcentage. En particulier, ils n'occupent donc pas leur ancien emploi en même temps que le nouveau.

Tableau 3

**Effets des différents facteurs sur les propensions à effectuer des changements intra-communaux et inter-communaux de résidence**

	Résultats des estimations du modèle <i>logit</i> multinomial					
	Déménagement intra-communal			Migration inter-communale		
	Paramètre	Écart-type	Odds-ratio	Paramètre	Écart-type	Odds-ratio
<b>Âge</b>						
25-29 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
30-34 ans	+ 0,141	0,222	1,151	- 0,195	0,206	0,823
35-44 ans	- 0,360	0,238	0,698	- 0,264	0,210	0,768
Plus de 45 ans	- 0,835***	0,303	0,434	- 0,578**	0,266	0,561
<b>Existence et statut professionnel du conjoint</b>						
<i>Couple, le conjoint ne travaille pas</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple, le conjoint travaille	- 0,361*	0,203	0,697	- 0,324*	0,180	0,724
Homme vivant seul	- 0,598**	0,290	0,550	- 0,328	0,257	0,720
Femme vivant seule	- 0,385	0,249	0,680	- 0,431*	0,240	0,650
<b>Nombre d'enfants</b>	- 0,109	0,077	0,897	- 0,125*	0,074	0,883
<b>Pays de naissance</b>						
France	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Un pays étranger	- 0,106	0,236	0,900	- 0,618**	0,256	0,539
<b>Diplôme</b>						
<i>Aucun diplôme ou diplôme de l'enseignement général</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement technique ou professionnel	+ 0,345*	0,186	1,412	+ 0,153	0,177	1,165
Enseignement supérieur : niveau DEUG et en-dessous	+ 0,062	0,331	1,064	+ 0,403	0,253	1,496
Enseignement supérieur : licence, maîtrise	+ 0,397	0,424	1,488	+ 0,876***	0,308	2,402
Enseignement supérieur : 3 <sup>e</sup> cycle, grande école et école d'ingénieur	+ 0,401	0,312	1,494	+ 0,476*	0,260	1,610
<b>Statut par rapport à l'emploi</b>						
<i>Occupe un emploi</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Chômeur	+ 0,259	0,255	1,295	- 0,557*	0,308	0,573
<b>Nombre d'années passées dans le logement</b>	+ 0,016	0,014	1,016	- 0,047***	0,016	0,954
<b>Nombre d'années passées dans l'entreprise</b>	- 0,013	0,013	0,987	- 0,015	0,011	0,985
<b>Satisfaction vis-à-vis du logement</b>						
<i>Insatisfait de son logement</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Satisfait de son logement	- 0,830***	0,172	0,436	- 0,863***	0,164	0,422
<b>Statut par rapport au logement</b>						
<i>Locataire, le propriétaire étant un autre ménage, une agence, une entreprise privée</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Locataire, le propriétaire étant un employeur ou un membre de la famille	- 1,370***	0,389	0,254	- 0,826***	0,295	0,438
Locataire, le propriétaire étant un organisme public (HLM ou autre)	- 0,412**	0,180	0,662	- 0,426**	0,177	0,653
Propriétaire	- 2,479***	0,265	0,084	- 1,669***	0,199	0,188
<b>Évolution de la situation financière du ménage</b>						
<i>La situation financière du ménage ne s'est pas améliorée depuis octobre 1993</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
La situation financière du ménage s'est améliorée depuis octobre 1993	+ 0,251	0,186	1,286	+ 0,312**	0,160	1,367
<b>Ressources du ménage</b>						
<i>Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit difficilement</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit aisément	+ 0,162	0,182	1,176	+ 0,384**	0,164	1,469
<b>Logarithme du revenu du ménage</b>	+ 0,013	0,183	1,013	+ 0,140	0,166	1,150
<b>Constante</b>	- 0,759	1,638		- 1,492	1,495	

Lecture : \*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 %. Un chef de ménage âgé de plus de 45 ans a un risque relatif de migrer vers une autre commune égal à 0,434 fois celui d'un chef de ménage dont l'âge est compris entre 25 et 29 ans, les deux individus présentant par ailleurs des caractéristiques identiques. 203 chefs de ménage sur 3 393 déménagent sans migrer vers une autre commune.

Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994.

Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.

moyens d'information sur les opportunités d'emploi à distance différents pour les très diplômés et les peu ou non diplômés. Au niveau intra-communal, les distances sont plus faibles et les effets qui sont liés à l'espace disparaissent.

### **L'ancienneté dans le logement et les ressources ne jouent pas sur de courtes distances**

Seul le risque relatif de migration inter-communale est affecté par le nombre d'années passées dans le logement. L'existence d'un capital spécifique à la localisation (mais non au logement), s'accumulant au cours du temps, permet d'expliquer ce résultat : ce capital n'est pas perdu dans le cas d'un déménagement intra-communal, alors qu'il l'est dans le cas d'une migration.

Au niveau intra-communal, les propriétaires et les locataires de logements publics ont une propension à déménager plus faible que les locataires du parc privé, tout comme dans le cas inter-communal. Les explications de cette différence de comportement, déjà évoquées plus haut, valent aussi bien pour des déplacements de courte distance que de longue distance.

Enfin, il ne semble exister aucun impact de la situation financière sur le risque relatif d'effectuer un changement intra-communal de résidence. Les revenus du ménage, l'évolution de sa situation financière ou la perception de ses ressources mensuelles n'ont aucun effet sur ce risque relatif. Les coûts de déménagement au sein d'une même commune sont probablement assez faibles pour ne pas entraver la mobilité de manière significative. Par contre, une amélioration de la situation financière du ménage et une perception positive de ses ressources mensuelles tendent à augmenter le risque relatif du chef de ménage de changer de commune.

### **Les changements d'entreprise et de commune vont de pair**

On teste à présent l'hypothèse d'une interaction entre migration inter-communale et changement d'entreprise. La distance existant entre lieu de travail et lieu de résidence engendre des coûts de déplacement recouvrant des coûts monétaires effectifs et une perte de temps. Si un chef de ménage travaillant et résidant dans la même commune accepte un nouvel emploi

dans une autre commune, sa propension à migrer devrait augmenter car il essaiera de réduire ses coûts de déplacement. De même, s'il achète ou loue un logement dans une autre commune, sa propension à changer d'entreprise devrait augmenter. En conséquence, une interaction devrait exister entre migration inter-communale et changement d'entreprise, pour les chefs de ménage résidant et travaillant en un même lieu.

Pour mesurer cette interaction toutes choses égales par ailleurs, on utilise un modèle *probit* bivarié expliquant simultanément les processus de migration inter-communale et de changement d'entreprise (cf. encadré 2). Les résidus des deux équations à variables latentes prennent en compte l'hétérogénéité inobservée et les chocs pouvant toucher les chefs de ménage, comme des propositions d'emploi et des opportunités en matière de logement. L'interaction entre les processus de migration et de changement d'entreprise devrait être à l'origine d'une corrélation positive entre les résidus.

Le phénomène étudié et le raisonnement tenu rendent judicieux l'exclusion de certaines catégories d'individus de la population d'étude. On a retiré de l'échantillon les chômeurs non concernés par les changements d'emploi et les chefs de ménage dont les départements de résidence et d'emploi étaient différents à la première vague d'enquête (15). La mobilité inter-entreprise a été déterminée à partir des réponses à une question posée aux chefs de ménage lors des vagues 2 et 3. Il leur était en effet demandé s'ils avaient changé d'entreprise depuis l'enquête précédente. Dans la mesure où les collectivités locales et les administrations publiques ne sont pas des entreprises à proprement parler, cette question peut prêter à confusion pour les chefs de ménage travaillant dans de tels organismes. On a donc pris le parti de les exclure (16).

---

15. Les chômeurs, qui ont été exclus, représentent 8,0 % de la population étudiée. Comme il n'était pas possible de localiser le lieu de travail au niveau de la commune (le code commune de l'entreprise ne figurant pas dans les données), on a considéré que le lieu de résidence et le lieu de travail étaient proches lorsqu'ils étaient situés dans le même département, en excluant, par conséquent, les chefs de ménage effectuant des migrations alternantes inter-départementales. Cette approximation expose au risque d'inclure dans l'analyse des changements d'entreprise et des déménagements ayant pour objectif de réduire des distances domicile-emploi déjà existantes à la première date d'enquête. Les chefs de ménages ainsi écartés représentent 14,7 % de l'échantillon après élimination des chômeurs.

16. Les chefs de ménage travaillant dans des collectivités locales ou des administrations publiques représentent 23,6 % de l'échantillon restant.

Les résidus des deux équations à variable latente sont positivement corrélés (cf. annexe, tableau C). Ce résultat tend à valider l'hypothèse d'un lien entre migration inter-communale et changement d'entreprise, toutes choses étant égales par ailleurs. D'autres explications au résultat obtenu, qui ne sont pas incompatibles avec cette hypothèse, peuvent toutefois être avancées. Premièrement, il peut exister une hétérogénéité inobservée correspondant au fait d'avoir ou non du goût pour la mobilité, et ce, quelle qu'en soit la nature (mobilité résidentielle ou professionnelle). Deuxièmement, les chefs de ménage changeant d'entreprise pourraient être enclins à migrer si leur nouvel employeur leur procure un logement près de leur lieu de travail. Cette explication semble toutefois devoir être rejetée. Les comptages effectués sur l'échantillon montrent en effet que les chefs de ménage logés par leur employeur après un chan-

gement d'entreprise ne seraient qu'une infime minorité. En revanche, des comptages similaires confirment qu'une fraction non négligeable des changements d'entreprise s'accompagneraient d'une migration inter-communale.

Le souhait d'éviter des déplacements domicile-emploi trop importants pourrait être à l'origine de l'interaction entre migration inter-communale et changement d'entreprise. Si cette explication est la bonne, les processus de déménagement intra-communal et de changement d'entreprise devraient être moins corrélés ou non corrélés, car les déplacements domicile-emploi qu'ils impliquent sont en moyenne plus courts. C'est bien ce que l'on constate : en utilisant un modèle *probit* bivarié et les mêmes variables explicatives que précédemment, on trouve une corrélation non significative à 10% entre ces deux processus. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Baccaïni B. (1993)**, « Régions attractives et régions répulsives entre 1982 et 1990 : comparaison de la période 1975-1982 et spécificité des différentes classes d'âge », *Population*, n° 6, pp. 1791-1812.

**Baccaïni B., Courgeau D. et Desplanques G. (1993)**, « Les migrations internes en France de 1982 à 1990 : comparaison avec les périodes antérieures », *Population*, n° 6, pp. 1771-1790.

**Baccaïni B. (1999)**, « Analyse des migrations internes et estimation du solde migratoire externe au niveau local à l'aide des données censitaires », *Population*, n° 4-5, pp. 801-815.

**Baccaïni B. (2001)**, « Les migrations en France entre 1990 et 1999. Les régions de l'Ouest de plus en plus attractives », *Insee Première*, n° 758.

**Bartel A. (1979)**, « The Migration Decision: What Role Does Job Mobility Play? », *American Economic Review*, n° 69, pp. 775-786.

**Bauer T., Epstein G.S. et Gang I.N. (2000)**, « What are Migration Networks? », discussion paper, n° 200, IZA.

**Bessy P. (1998)**, « Parcours résidentiels des jeunes ménages dans l'espace urbain », *Données Urbai-*

*nes 2*, coordonné par Pumain D. et Mattei M.-F., collection Villes, Économica.

**Böheim R. et Taylor M. (1999)**, « Residential Mobility, Housing Tenure and the Labour Market in Britain », working paper, University of Essex.

**Brutel C., Jegou M. et Rieu C. (2000)**, « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Économie et Statistique*, n° 336, pp. 53-68.

**Courgeau D. (1993)**, « Nouvelle approche statistique des liens entre mobilité du travail et mobilité géographique », *Revue économique*, n° 44, pp. 791-807.

**Courgeau D. et Meron M. (1995)**, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Économie et Statistique*, n° 290, pp. 17-31.

**Courgeau D., Lelièvre É. et Wolber O. (1998)**, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 316-317, pp. 163-173.

**Domingues Dos Santos M. (1997)**, *Migration, Chômage et Croissance*, thèse de doctorat de sciences économiques, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

- Dormont B. et Dufour-Kippelen S. (2000)**, « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes diplômés », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 97-120.
- Dubujet F. (1999)**, « Les déménagements forment la jeunesse », *Insee Première*, n° 647.
- Dumartin S. (1995)**, « Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 283-284, pp. 97-110.
- Henley A. (1998)**, « Residential Mobility, Housing Equity and the Labour Market », *The Economic Journal*, n° 108, pp. 414-427.
- Henley A. (1999)**, « The Economics of the Crazy British Housing Market », *Inaugural Lecture of Wales Aberystwyth*.
- Hughes G. et McCormick B. (1981)**, « Do Council Housing Policies Reduce Migration Between Regions? », *The Economic Journal*, n° 91, pp. 919-937.
- Islam M.N., Choudhury S.A. (1990)**, « Self-Selection and Intermunicipal Migration in Canada », *Regional Science and Urban Economics*, n° 20, pp. 459-472.
- Julien P. (1995)**, « La "métropolarisation" des actifs structure le territoire », *Économie et Statistique*, n° 290, pp. 33-49.
- Katz E. et Stark O. (1984)**, « Migration and Asymmetric Information: Comment », *The American Economic Review*, n° 74, pp. 533-534.
- Lacroix T. (1995)**, « Le recul de l'accès sociale », *Économie et Statistique*, n° 288-289, pp. 11-41.
- Le Blanc D. (1999)**, « L'ampleur de la *negative equity* en France fin 1996 : un essai de chiffrage », *ANIL Habitat Actualité*.
- Lévy-Garboua L. et Montmarquette C. (1997)**, « Reported Job Satisfaction: What Does It Mean? », working paper, Cirano.
- Long L.H. (1972)**, « The Influence of Number and Ages of Children on Residential Mobility », *Demography*, 9(3), pp. 371-382.
- Long L.H. (1975)**, « Does Migration Interfere with Children's Progress in School? », *Sociology and Education*, 48 (3), pp. 369-381.
- Oswald A.J. (1997)**, « The Missing Piece of the Unemployment Puzzle, an Inaugural Lecture », working paper, University of Warwick.
- Pissarides C.A. et Wadsworth J. (1989)**, « Unemployment and the Inter-Regional Mobility of Labour », *The Economic Journal*, 99, pp. 739-755.
- Puig J.-P. (1981a)**, « Le rôle des communes dans les migrations d'actifs », *Économie et Statistique*, n° 133, pp. 57-75.
- Puig J.-P. (1981b)**, « La migration régionale de la population active », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 44, pp. 41-79.
- Schwartz A. (1973)**, « Interpreting the Effect of Distance on Migration », *The Journal of Political Economy*, n° 81, pp. 1153-1169.
- Sjaastad L. (1962)**, « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, n° 70, pp. 80-93.
- Wasmer E. et Zenou Y. (2000)**, « Space, Search and Efficiency », discussion paper, n° 181, IZA.

Tableau A  
**Migrations inter-communales : répartition des migrants par classe d'âge et raisons de migration**

Raison à l'origine de la migration inter-communale	Classe d'âge			
	25-29 ans	30-34 ans	35-44 ans	45 ans et plus
Un nouvel emploi pour l'un des membres du ménage	15 (16)	5 (8)	4 (5)	2 (5)
Une autre raison liée à l'emploi ( <i>se rapprocher du lieu de travail</i> )	19 (21)	9 (15)	30 (37)	5 (11)
Une raison liée au logement ( <i>accès à la propriété, agrandissement de la famille ou volonté d'un logement plus spacieux, loyers</i> )	33 (36)	35 (57)	29 (35)	16 (36)
Une autre raison ( <i>meilleur environnement, rapprochement familial, etc.</i> )	23 (25)	11 (18)	17 (21)	20 (45)
Valeurs manquantes	1 (1)	1 (2)	2 (2)	1 (2)
<b>Ensemble</b>	<b>91</b> <b>(100)</b>	<b>61</b> <b>(100)</b>	<b>82</b> <b>(100)</b>	<b>44</b> <b>(100)</b>

*Lecture : les pourcentages figurent entre parenthèses sous les effectifs. Ces derniers résultent d'un comptage sur échantillon avant redressement, et ne constituent donc pas, bien entendu, l'estimation des effectifs réels donnée par le redressement. Ces derniers peuvent être obtenus auprès de l'auteur. On a fait figurer ces comptages bruts dans la mesure où les travaux économétrique visant à cerner le comportement des migrants sont sur données d'échantillon. La prise en compte des effectifs réels ne modifierait les pourcentages qu'à la marge. Lorsqu'un chef de ménage effectue plusieurs migrations inter-communales durant la période étudiée, on ne considère que la raison ayant motivé sa dernière migration inter-communale. Les différentes catégories de raisons sont celles adoptées par le questionnaire.*

*Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994 ayant effectué une migration inter-communale entre les dates d'enquête de 1994 et 1996. Sont inclus ici les chefs de ménage présentant des valeurs manquantes pour les variables explicatives utilisées dans les régressions.*

*Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.*

Tableau B  
Taux annuels de migration selon les caractéristiques de la population

En %

Caractéristique	Hommes et Femmes	Femmes	Hommes	Chefs de ménage	Conjoints Femmes
<b>Âge</b>					
25-29 ans	9,1 129/710	8,5 60/353	9,7 69/357	10,0 85/424	7,7 44/286
30-34 ans	4,8 85/877	3,9 33/422	5,7 52/455	5,3 57/533	4,1 28/344
35-44 ans	3,0 112/1 865	2,7 47/856	3,2 65/1 009	3,3 78/1 182	2,5 34/683
Plus de 45 ans	1,6 62/1 901	1,6 27/833	1,6 35/1 068	1,7 43/1 254	1,5 19/647
<b>Sexe</b>					
Homme	3,8 221/2 889		3,8 221/2 889	3,8 221/2 889	
Femme	3,4 167/2 464	3,4 167/2 464		4,2 42/504	3,2 125/1 960
<b>Pays de naissance</b>					
France	3,8 360/4 757	3,5 157/2 221	4,0 203/2 536	4,1 243/2 985	3,3 117/1 772
Pays étranger	2,3 28/596	2,1 10/243	2,5 18/353	2,5 20/408	2,1 8/188
<b>Nombre d'enfants</b>					
Pas d'enfant	5,0 157/1 582	4,3 63/739	5,6 94/843	5,3 115/1 091	4,3 42/491
Un	3,5 95/1 361	3,2 43/680	3,8 52/681	3,9 63/815	2,9 32/546
Deux	2,8 91/1 607	2,8 41/739	2,9 50/868	2,9 56/951	2,7 35/656
Plus de deux	2,8 45/803	3,3 20/306	2,5 25/497	2,7 29/536	3,0 16/267
<b>Structure de la famille</b>					
Vivant seul(e)	4,9 82/840	4,2 42/504	6,0 40/336	4,9 82/840	
Conjoint occupant un emploi	3,4 225/3 308	3,5 116/1 680	3,3 109/1 628	3,3 109/1 628	3,5 116/1 680
Conjoint ne travaillant pas	3,4 81/1 205	1,6 9/280	3,9 72/925	3,9 72/925	1,6 9/280
<b>Diplôme</b>					
Aucun diplôme ou diplôme de l'enseignement général	2,3 95/2 090	2,0 42/1 055	2,6 53/1 035	2,6 66/1 249	1,7 29/841
Enseignement technique ou professionnel	3,6 145/2 042	3,2 52/810	3,8 93/1 232	3,7 103/1 377	3,2 42/665
Enseignement supérieur : Deug et moins	5,6 63/567	5,3 36/340	5,9 27/227	5,8 35/304	5,3 28/263
Enseignement supérieur : licence, maîtrise	8,6 38/221	7,8 19/122	9,6 19/99	8,2 21/128	9,1 17/93
Enseignement supérieur : 3e cycle, grande école et école d'ingénieur	5,4 47/433	6,6 18/137	4,9 29/296	5,7 38/335	4,6 9/98
<b>Statut par rapport à l'emploi</b>					
Occupe un emploi	3,6 348/4 859	3,1 137/2 179	3,9 211/2 680	4,0 248/3 120	2,9 100/1 739
Chômeur	4,0 40/494	5,3 30/285	2,4 10/209	2,7 15/273	5,7 25/221
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>					
Agriculteur	1,2 5/217	0,0 0/91	2,0 5/126	1,9 5/134	0,0 0/83
Artisan, chef d'entreprise, indépendant	3,6 27/372	4,1 10/123	3,4 17/249	3,8 20/265	3,3 7/107
Profession libérale, ingénieur, cadre A	5,1 73/719	6,1 28/229	4,6 45/490	5,0 55/555	5,5 18/164
Infirmier, fonctionnaire B, C et D, agent de maîtrise, technicien, représentant	5,0 123/1 239	5,1 58/571	4,9 65/668	5,0 79/796	5,0 44/443
Employé, vendeur	2,5 77/1 522	2,5 58/1 179	2,8 19/343	2,6 30/579	2,5 47/943
Manceuvre, ouvrier	3,2 83/1 284	2,4 13/271	3,5 70/1 013	3,5 74/1 064	2,0 9/220

Tableau B (suite)

En %

Caractéristique	Hommes et Femmes	Femmes	Hommes	Chefs de ménage	Conjoints Femmes
<b>Migration alternante</b>					
Migration alternante entre départements	4,1 52/636	3,5 16/226	4,4 36/410	4,4 40/459	3,4 12/177
Pas de migration alternante entre départements	3,6 277/3 862	3,3 115/1 759	3,9 162/2 103	3,9 194/2 472	3,0 83/1 390
<b>Satisfaction vis-à-vis du logement</b>					
Insatisfait de son logement	8,4 122/726	8,9 58/325	8,0 64/401	8,2 79/483	8,8 43/243
Satisfait de son logement	2,9 266/4 627	2,5 109/2 139	3,2 157/2 488	3,2 184/2 910	2,4 82/1 717
<b>Taille du logement</b>					
Le logement est trop petit	6,5 144/1 101	6,6 66/503	6,5 78/598	6,5 93/715	6,6 51/386
Le logement n'est pas trop petit	2,9 244/4 252	2,6 101/1 961	3,1 143/2 291	3,2 170/2 678	2,4 74/1574
<b>Statut par rapport au logement</b>					
Locataire d'un logement privé possédé par un employeur ou un membre de la famille	4,5 25/276	3,9 9/115	5,0 16/161	4,3 16/185	4,9 9/91
Locataire d'un logement public (HLM ou autre)	5,4 94/878	5,1 41/405	5,6 53/473	5,1 64/623	5,9 30/255
Locataire d'un logement privé possédé par un autre ménage, une entreprise, une agence	9,2 189/1 026	9,0 83/461	9,4 106/5 65	9,1 132/722	9,4 57/304
Propriétaire	1,3 80/3 173	1,1 34/1 483	1,4 46/1 690	1,4 51/1 863	1,1 29/1 310
<b>Type de logement</b>					
Maison individuelle isolée	1,9 86/2 273	1,6 33/1 021	2,1 53/1 252	2,1 57/1 330	1,5 29/943
Maison individuelle semi-mitoyenne ou mitoyenne	4,2 95/1 135	3,9 40/510	4,4 55/625	4,3 61/704	3,9 34/431
Appartement ou autre type de logement	5,3 207/1 945	5,0 94/933	5,6 113/1 012	5,3 145/1 359	5,3 62/586
<b>Évolution de la situation financière</b>					
La situation financière du ménage s'est améliorée depuis octobre 1993	6,6 119/900	6,1 49/400	7,0 70/500	7,2 85/587	5,4 34/313
La situation financière du ménage ne s'est pas améliorée depuis octobre 1993	3,0 269/4 453	2,9 118/2 064	3,2 151/2 389	3,2 178/2 806	2,8 91/1 647
<b>Ressources du ménage</b>					
Le ménage a des difficultés à vivre avec ses ressources mensuelles	2,8 136/2 406	2,7 58/1 092	3,0 78/1 314	3,1 102/1 626	2,2 34/780
Le ménage vit aisément avec ses ressources mensuelles	4,3 252/2 947	4,0 109/1 372	4,5 143/1 575	4,6 161/1 767	3,9 91/1 180
<b>Tranche d'unité urbaine</b>					
Communes rurales	2,6 72/1 403	2,3 29/631	2,8 43/772	2,9 48/838	2,1 24/565
Communes de moins de 20 000 habitants	3,3 62/929	3,2 26/410	3,5 36/519	3,7 43/584	2,8 19/345
Communes de 20 000 à 100 000 habitants	5,1 75/729	4,7 31/328	5,5 44/401	5,4 52/480	4,6 23/249
Communes de plus de 100 000 habitants	4,1 122/1 501	4,0 57/719	4,2 65/782	4,2 82/982	3,9 40/519
Agglomération parisienne	3,6 57/791	3,2 24/376	4,0 33/415	3,7 38/509	3,4 19/282
<b>Ensemble de l'échantillon</b>	<b>3,6 388/5 353</b>	<b>3,4 167/2 464</b>	<b>3,8 221/2 889</b>	<b>3,9 263/3 393</b>	<b>3,2 125/1 960</b>

Lecture : le nombre d'individus ayant migré entre la première et la troisième vagues d'enquête (soit au cours d'une période d'environ deux ans), et la population de la classe considérée, évaluée à partir des données de la première enquête, figurent en dessous du taux de migration. Ce dernier est défini comme étant le taux moyen annuel calculé sur une période de deux ans.

Champ : chefs de ménage actifs de plus de 25 ans en 1994 et leurs conjoints s'ils vivent en couple. Ne sont inclus ici que les chefs de ménage ne présentant pas de valeurs manquantes pour les variables explicatives utilisées dans les régressions.

Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.

Tableau C  
Migration inter-communale et changement d'entreprise

	Modèle <i>probit</i> simple		Modèle <i>probit</i> bivarié			
	Migration inter-communale		Migration inter-communale		Changement d'entreprise	
	Paramètre	Écart-type	Paramètre	Écart-type	Paramètre	Écart-type
<b>Âge</b>						
25-29 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
30-34 ans	- 0,128	0,143	- 0,131	0,143	- 0,203	0,146
35-44 ans	- 0,217	0,146	- 0,219	0,146	- 0,137	0,130
Plus de 45 ans	- 0,293*	0,176	- 0,271	0,175	- 0,295**	0,146
<b>Existence et statut professionnel du conjoint</b>						
<i>Couple, le conjoint ne travaille pas</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple, le conjoint travaille	- 0,233**	0,115	- 0,231**	0,114	- 0,128	0,107
Homme seul	- 0,283	0,173	- 0,303*	0,173	- 0,026	0,155
Femme seule	- 0,203	0,161	- 0,214	0,160	- 0,387**	0,166
Nombre d'enfants	- 0,043	0,048	- 0,046	0,048		
<b>Pays de naissance</b>						
France	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Pays étranger	- 0,525***	0,186	- 0,524***	0,184	- 0,142*	0,145
<b>Diplôme</b>						
<i>Aucun diplôme ou diplôme de l'enseignement général</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.		
Enseignement technique ou professionnel	+ 0,182	0,119	+ 0,198*	0,117		
Enseignement supérieur : niveau Deug et en dessous	+ 0,454***	0,173	+ 0,438**	0,172		
Enseignement supérieur : licence, maîtrise	+ 0,564**	0,240	+ 0,551**	0,238		
Enseignement supérieur : 3 <sup>e</sup> cycle, grande école et école d'ingénieur	+ 0,510***	0,181	+ 0,519***	0,179		
<b>Position professionnelle</b>						
<i>N'est pas agriculteur</i>					Réf.	Réf.
Est agriculteur					- 0,733*	0,381
Nombre d'années passées dans le logement	- 0,018*	0,009	- 0,021**	0,009		
Nombre d'années passées dans l'entreprise	- 0,006	0,007	- 0,006	0,007	- 0,068***	0,016
(Nombre d'années passées dans l'entreprise) <sup>2</sup>					+ 0,001*	0,001
<b>Satisfaction vis-à-vis du logement</b>						
<i>Insatisfait de son logement</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.		
Satisfait de son logement	- 0,314***	0,119	- 0,302***	0,118		
<b>Satisfaction vis-à-vis de l'emploi</b>						
<i>Insatisfait de son emploi</i>					Réf.	Réf.
Satisfait de son emploi					- 0,229	0,115
<b>Statut par rapport au logement</b>						
<i>Locataire, le propriétaire étant un autre ménage, une agence, une entreprise privée</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.		
Locataire, le propriétaire étant un employeur ou un membre de la famille	- 0,315	0,195	- 0,316*	0,191		
Locataire, le propriétaire étant un organisme public (HLM ou autre)	- 0,264**	0,130	- 0,268**	0,128		
Propriétaire	- 0,811***	0,125	- 0,789***	0,125		
<b>Évolution de la situation financière du ménage</b>						
<i>La situation financière du ménage ne s'est pas améliorée depuis octobre 1993</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.		
La situation financière du ménage s'est améliorée depuis octobre 1993	+ 0,267**	0,108	+ 0,278***	0,106		
<b>Ressources du ménage</b>						
<i>Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit difficilement</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.		
Avec ses ressources mensuelles, le ménage vit aisément	+ 0,269**	0,107	+ 0,262**	0,106		

Tableau C (suite)

	Modèle <i>probit</i> simple		Modèle <i>probit</i> bivarié			
	Migration inter-communale		Migration inter-communale		Changement d'entreprise	
	Paramètre	Écart-type	Paramètre	Écart-type	Paramètre	Écart-type
Logarithme du revenu du ménage	- 0,052	0,098	- 0,059	0,097	- 0,080	0,084
Constante	- 0,047	0,877	+ 0,011	0,873	+ 0,245	0,776
Arctan $\rho$			+ 0,353*** (0,078)			
$\rho$			+ 0,339*** (0,071)			
Test du rapport de vraisemblance de l'hypothèse $\rho = 0$			chi2 (1) = 20,670		Pr > chi2 = 0,0000	

Lecture : \*\*\* : significatif au seuil de 1%, \*\* : significatif au seuil de 5%, \* : significatif au seuil de 10%.

Modèle *probit* bivarié expliquant simultanément les processus de migration inter-communale et de changement d'entreprise (cf. encadré 3).

Champ : chefs de ménage actifs âgés de plus de 25 ans en 1994 occupant un emploi à la première date d'enquête, travaillant dans le privé et pour qui l'entreprise où ils travaillent est située dans le même département que leur lieu de résidence. Sur 2032 chefs de ménage répondant à ces critères, 159 migrent vers une autre commune et 144 changent d'entreprise.

Source : Panel européen des ménages (1994-1996), Insee.